

**PROCES-VERBAL**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit février, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle de réunion à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le jeudi 11 février 2021, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur CHARRIER Philippe  
Monsieur DUMOULIN François  
Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame JAUNET Christel

Madame LOISELEUR Pascale  
Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur MARECHAL Guillaume  
Monsieur MELIQUE Jacky

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

---

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire en date du 15 octobre 2020

**2021-BC-01-001** - Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) – Adhésion

**2021-BC-01-002** - Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Oise – Adhésion et cotisation 2021

**2021-BC-01-003** - Association MISSION ECOTER – Adhésions et cotisations 2020 et 2021

**2021-BC-01-004** - Convention financière avec la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ)

**2021-BC-01-005** - Convention de partenariat relative au suivi et à l'accompagnement de la planification énergétique territoriale avec le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

**2021-BC-01-006** - Convention de prestation de services avec l'ADTO-SAO pour la réalisation d'une étude de faisabilité et des études préalables pour l'aménagement des Terrains Familiaux Locatifs (TFL)

- Questions orales
- Points d'actualités
- Lexique

---

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président de séance procède à l'appel nominal des Vice-Présidentes et Vice-Présidents.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président vérifie les conditions de quorum et la validité des pouvoirs.

Monsieur le Président constate que celui-ci est atteint et proclame la validité de la séance.

Monsieur le Président désigne Monsieur Philippe CHARRIER comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal du Bureau Communautaire en date du 15 octobre 2020.

---

**2021-BC-01-001 ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES DE L'OISE (ADICO) – ADHESION**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

**Article 1 :** d'adhérer à l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) ;

**Article 2 :** de verser annuellement la cotisation statutaire et l'adhésion éditeur à l'Association pour le Développement de l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise (ADICO) ;

**Article 3 :** d'inscrire annuellement les crédits correspondants au budget principal ;

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**2021-BC-01-002 AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION POUR LE LOGEMENT (ADIL) DE L'OISE – ADHESION ET COTISATION 2021**

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

**Article 1 :** d'adhérer à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Oise ;

**Article 2 :** de verser la cotisation 2021, soit 1 292,65 euros, à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) de l'Oise ;

**Article 3 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021 ;

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**2021-BC-01-003 ASSOCIATION MISSION ECOTER – ADHESIONS ET COTISATIONS 2020 ET 2021**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

**Article 1 :** d'adhérer à l'Association MISSION ECOTER pour les années 2020 et 2021 ;

**Article 2 :** de verser les cotisations 2020 et 2021 précitées à l'Association MISSION ECOTER ;

**Article 3 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021 ;

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**2021-BC-01-004 CONVENTION FINANCIERE AVEC LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (MLEJ)**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée ;

**Article 2 :** de verser la participation financière 2021, soit 37 733,00 euros, à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) ;

**Article 3 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021.

**2021-BC-01-005 CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU SUIVI ET A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60)**

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

**Article 1 :** d'approuver le projet de convention cadre relative au suivi et à l'accompagnement de la Planification Energétique Territoriale ;

**Article 2 :** de s'engager à respecter les conditions fixées par ladite convention ;

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire ;

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**2021-BC-01-006 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ADTO-SAO POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DES ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS (TFL)**

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité, :

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services annexée avec l'ADTO-SAO ;

**Article 2 :** de verser la rémunération forfaitaire de l'ADTO-SAO, y compris les honoraires du prestataire technique associé à la mission (Territoires en Action), arrêtée à 10 350 euros H.T. soit 12 420 euros T.T.C. ainsi que le coût des études préalables (topographie, études de sols, etc.) estimé à 14 500 euros H.T. soit 17 400 euros T.T.C. à l'ADTO-SAO ;

**Article 3 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget principal 2021.

**[20h07] L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée.**